



PROCÉDURE DE DÉCHARGEMENT POUR LES LIVRAISONS D'HYPOCHLORITE DE SODIUM

Lors des livraisons d'hypochlorite de sodium effectuées par la compagnie Lavo inc., les chauffeurs doivent porter tous leurs équipements de sécurité.

Par équipement de sécurité, nous entendons :

- 1- Casque de sécurité avec visière placée de façon sécuritaire
- 2- Lunette de sécurité
- 3- Gants de sécurité
- 4- Manteau protecteur long ou habit complet
- 5- Bottes de sécurité

De Plus, les chauffeurs de Lavo inc., doivent se conformer au règlement du transport des matières dangereuses(TMD) ci-joint.

Merci à tous pour votre collaboration.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Sébastien Parent", is written over a horizontal line.

Sébastien Parent
Directeur division industrielle

11900, rue St-Jean-Baptiste, Montréal (Québec) H1C 2J3
Tél. : 514 526 7783 • Sans frais : 1 800 361 6898 • Fax : 514 526 2768

Exigences réglementaires du TMD relatives au déchargement

Afin de nous conformer au Règlement du TMD lors des déchargements sécuritaires d'hypochlorite de sodium, les points suivants doivent être observés :

1. Le chauffeur doit rester près de son camion **en tout temps** durant la procédure de déchargement, afin de lui permettre de réagir rapidement et efficacement advenant le bris de son équipement.
2. Nos clients doivent fournir une personne responsable et qualifiée pour la procédure de déchargement et celle-ci devra s'assurer que :
 - ⇒ Avant de débiter le déchargement, leur réservoir a un volume libre suffisant pour recevoir la totalité de la livraison.
 - ⇒ Les tuyauteries de raccordement sont branchées pour le produit à décharger sur les lignes de transfert adéquates.
 - ⇒ Le(s) réservoir(s) sont prêts à recevoir le chargement
 - ⇒ Les événements de réservoir sont libres de toute obstruction.
3. La personne qualifiée de notre client a la responsabilité d'avertir notre chauffeur lorsque le(s) réservoir(s) est plein, ou, si un incident se produisait lors du déchargement.
4. Notre chauffeur ne doit pas quitter son camion pour superviser le déchargement à l'intérieur des bâtiments de nos clients.
5. La station de déchargement de nos clients doit être équipée comme suit :
 - ⇒ La tuyauterie de déchargement doit être installée à l'extérieur, de façon permanente, et équipée des raccords appropriés à nos camions
 - ⇒ Un placard conforme UN 1791 doit être fixé à l'extérieur, à côté de la tuyauterie de déchargement.
6. Si un incident se produit à l'intérieur des bâtiments de nos clients, ou sur la tuyauterie leur appartenant, notre chauffeur doit porter assistance pour réduire l'ampleur de l'incident, mais, la responsabilité de cet incident incombe à nos clients si celui-ci se produit à l'intérieur de leur bâtiment ou sur leur portion de l'équipement de déchargement.

Ces mesures sont impératives pour répondre rapidement et efficacement lors d'une situation d'urgence. La protection des gens, de la propriété et de l'environnement est d'une importance primordiale pour nous tous.